

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un brevet qui permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Véritable outil de socialisation, le BAFA représente un premier pas vers la responsabilité et l'autonomie à travers l'apprentissage de l'animation et de la gestion d'un groupe de mineurs.

L'obtention du BAFA s'effectue à travers la réalisation de 3 étapes de formation qui doivent être réalisées au cours d'une période de 30 mois maximum :

- Étape 1 : La session de formation générale.
- Étape 2 : Le stage pratique.
- Étape 3 : La session d'approfondissement ou de qualification.

La durée de la formation d'un stage BAFA ne doit pas excéder 18 mois entre les étapes 1 et 2 et 30 mois dans sa totalité.

Une fois les trois étapes de formation obligatoires réalisées et validées, le jury départemental BAFA délibère ensuite afin de décider si le candidat est reçu, ajourné ou refusé.

A noter : le jury BAFA se réunit de 2 à 5 fois par an selon les départements (dates disponibles par département sur le site du gouvernement).

PUBLICS

Toute personne souhaitant intervenir dans le domaine de l'animation volontaire

INFORMATION IMPORTANTE : FRAPPE D'INTERDICTION

Elle concerne l'incapacité pénale d'exercer en Accueil Collectif de Mineurs s'appliquant dès l'étape du stage pratique :

Le Code de l'Action Social et des Familles précise que nul ne peut exploiter ni diriger des services ou des lieux d'accueil de mineurs, y exercer une fonction, à quelque titre que ce soit, s'il a fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour un délit prévu dans la liste de l'article L133-6 du CASF.

PRÉ-REQUIS

Le BAFA est accessible à toute personne ayant 16 ans révolus au premier jour de la session de formation.

DURÉE DE LA FORMATION

8 jours soit 60 heures (volume horaire : 7 heures 30/jour)

HORAIRES PRÉVISIONNELS

Matin : de 07h00 à 11h00

Après-midi : de 11h30 à 14h30

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, les participants auront acquis les aptitudes nécessaires pour

- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

CONTENUS

- Notions théoriques de base : notion de projet, législation, connaissance des publics
- Mises en situations pratiques d'animation seul ou en équipe
- Construction identité de l'animateur

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique
- Echanges
- Mises en situation, exercices

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Directeur de formation titulaire du BAFD ou d'un titre diplôme équivalent, ayant une expérience de direction et d'encadrement d'Accueil Collectif de Mineurs et de séjours de vacances
- Formateurs titulaires du BAFA ou équivalence ayant une expérience d'animateurs en d'Accueil Collectif de Mineurs ou de séjours de vacances

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Entretiens d'évaluation de mi-session et de fin de session
- Auto-évaluation formative
- Bilan

EFFECTIF

De 12 à 24 personnes maximum

Pour toute question relative à l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent :
Marie – 06 90 15 73 03 – @: referent-handicap-fiveb@gmail.com
